



**PREFECTURE  
DE PARIS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°75-2024-027

PUBLIÉ LE 16 JANVIER 2024

# Sommaire

## **Assistance Publique - Hôpitaux de Paris / Hospitalisation à Domicile**

75-2024-01-09-00006 - Arrêté de délégation de signature en matière de marchés publics?? Le directeur par intérim de l' Hospitalisation à Domicile de l' AP-HP (2 pages) Page 3

75-2024-01-09-00007 - Arrêté de délégation de signature matières déléguées de EL janvier 2024?? Etienne Lissillour (2 pages) Page 6

## **Direction régionale des finances publiques d'Île-de-France et du département de Paris / Division pilotage**

75-2024-01-15-00006 - Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal - SIE 17ème (3 pages) Page 9

75-2024-01-15-00008 - Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal - SIE 9ème (4 pages) Page 13

75-2024-01-15-00007 - Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal - SIP 9ème-10ème (5 pages) Page 18

75-2024-01-15-00011 - Arrêté portant délégation générale de signature pour le pôle gestion publique Etat (2 pages) Page 24

75-2024-01-15-00009 - Arrêté portant délégations de signature en matière d'assiette et de recouvrement des produits domaniaux, d'évaluations domaniales et de fonction de commissaire du gouvernement (4 pages) Page 27

75-2024-01-15-00010 - Arrêté portant délégations de signature pour le pôle gestion publique Etat (16 pages) Page 32

75-2024-01-15-00012 - Arrêté portant subdélégation de signature du Préfet pour les missions domaniales (3 pages) Page 49

Assistance Publique - Hôpitaux de Paris

75-2024-01-09-00006

Arrêté de délégation de signature en matière de  
marchés publics

Le directeur par intérim de l' Hospitalisation à  
Domicile de l' AP-HP

Arrêté de délégation de signature en matière de marchés publics

Le directeur par intérim de l'Hospitalisation à Domicile de l'AP-HP

Vu le code de la santé publique et notamment les articles R. 6147.5, R. 6147-10 et D. 6143-33

Vu le code de la commande publique,

Vu la loi n°86-33 du 09 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu l'arrêté directeurial n° 75-2022-07-05-00014 du 05 juillet 2022 fixant les matières déléguées par le directeur général de l'AP-HP aux directeurs de groupes hospitalo-universitaires et aux directeurs des hôpitaux ne relevant pas d'un groupe hospitalo-universitaire, au directeur de l'HAD et à certains directeurs de pôles d'intérêt commun ;

Vu l'arrêté directeurial n°75-2022-07-08-00005 portant délégation de signature du directeur général de l'AP-HP à M Etienne LISSILLOUR, directeur par intérim de l'Hospitalisation à Domicile de l'AP-HP en matière de marchés publics,

## **ARRETE**

**ARTICLE 1** : Délégation de signature est donnée à

- M. Romain LE CLERC, Directeur-adjoint chargé des finances, de l'investissement et des services économiques

En vue de signer, au nom du directeur par intérim et en son absence, les pièces nécessaires à la préparation, la passation et à l'exécution des marchés :

- Selon les procédures de marchés publics pour toutes les opérations de travaux déconcentrées, ainsi que pour les marchés de service afférents à ces opérations et les travaux d'entretien ;
- Selon les procédures de marchés publics pour toutes les fournitures et services figurant dans les familles de la nomenclature des fournitures et prestations homogènes de l'AP-HP, énumérées en annexe de l'arrêté directeurial n° 75-2022-07-08-00005 du 8 juillet 2022 portant délégation de signature du directeur général de l'AP-HP ;
- Selon les procédures de marchés publics subséquents à un accord-cadre passé par un Pôle d'Intérêt Commun.

**ARTICLE 2** : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Romain LE CLERC, délégation est donnée à :

Mme Marie-Gabrielle VAISSIÈRE, Directrice adjointe chargée des Ressources Humaines,  
Et à Mme Maryse ZALMA, Attachée principale d'administration hospitalière,  
Responsable des services économiques et marchés publics

En vue de signer les pièces nécessaires à la préparation, la passation et à l'exécution des marchés. Cette délégation est donnée à Maryse ZALMA à l'exclusion du choix de l'attributaire, de la signature du marché, et de toute mise en demeure et résiliation.

- Selon les procédures de marchés publics pour toutes les opérations de travaux déconcentrés, ainsi que pour les marchés de service afférents à ces opérations et les travaux d'entretien ;
- Selon les procédures de marchés publics pour toutes les fournitures et services figurant dans les familles de la nomenclature des fournitures et prestations homogènes de l'AP-HP, énumérées en annexe de l'arrêté directeur n° 75-2022-07-08-00005 du 7 juillet 2022 portant délégation de signature du directeur général de l'AP-HP ;
- Selon les procédures de marchés publics subséquents à un accord-cadre passé par un Pôle d'Intérêt Commun.

**ARTICLE 3** : Copie du présent arrêté est transmise au service facturier et à la délégation à la coordination des politiques d'achat, conformément à l'article 6 de l'arrêté DG n°75-2022-07-08-00005 portant délégation de signature du Directeur Général de l'AP-HP à M. Etienne LISSILLOUR directeur par intérim de l'Hospitalisation à Domicile de l'AP-HP en matière de marchés publics.

**ARTICLE 4** : L'arrêté de délégation de signature du 03 octobre 2023 est abrogé.

**ARTICLE 5** : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Ile de France, de la préfecture de Paris.

Fait à Paris, le 09 janvier 2024

Signé

*Etienne LISSILLOUR*  
Directeur par intérim de l'HAD AP-HP

Assistance Publique - Hôpitaux de Paris

75-2024-01-09-00007

Arrêté de délégation de signature matières  
déléguées de EL janvier 2024

Etienne Lissillour

**Arrêté de délégation de signature**  
pris au titre de l'article R.6147-10 du Code de la santé publique

Le Directeur par intérim de l'Hospitalisation à Domicile de l'AP-HP,

Vu le Code de la santé publique, notamment ses articles L. 6143-7, D.6143-33 à D. 6143-35, R-6147-5 et R.6147-10 ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986, modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;

Vu l'arrêté directeur n° 2019-030 du 3 juillet 2019 modifiant l'organisation interne de l'AP-HP ;

Vu l'arrêté directeur n° 75-2022-07-05-00014 du 05 juillet 2022 fixant les matières déléguées par le directeur général de l'AP-HP aux directeurs de groupes hospitalo-universitaires et aux directeurs des hôpitaux ne relevant pas d'un groupe hospitalo-universitaire, au directeur de l'HAD et à certains directeurs de pôles d'intérêt commun ;

Vu l'arrêté DG n° ANA4012023120003 du 18 décembre 2023 nommant, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, Monsieur Etienne LISSILLOUR Directeur par intérim de l'Hospitalisation à Domicile (HAD) de l'AP-HP ;

**ARRÊTE**

**Article 1 :**

Délégation générale de signature est donnée à Mme Marie-Gabrielle VAISSIÈRE, Directrice adjointe chargée des Ressources Humaines,  
à l'effet de signer tous les actes relevant de la gestion de l'HAD, dans le champ d'attribution du directeur par intérim de l'HAD, M. Etienne LISSILLOUR, déterminé par l'arrêté directeur n° 75-2022-07-05-00014 susvisé.

**Article 2 :**

Délégation de signature est donnée à :

Mme Marie-Gabrielle VAISSIÈRE, Directrice adjointe chargée des Ressources Humaines,  
à l'effet de signer tous actes correspondant à ses fonctions (Direction des Ressources Humaines) et uniquement pour les matières de l'arrêté directeur n° 75-2022-07-05-00014 susvisé correspondant à ses fonctions (paragraphe A, B, C, F, G, H, I), relevant de son domaine.

M. Romain LE CLERC, Directeur adjoint des Finances, de l'Investissement et des Services économiques,  
à l'effet de signer tous les actes correspondant à ses fonctions (Finances, Investissement, Services économiques et système d'information) et uniquement pour les matières de l'arrêté directeur n° 75-2022-07-05-00014 susvisé correspondant à ses fonctions (paragraphe C, D, E, F, G, H), relevant de son domaine.

M. Philippe MAURICE, Coordonnateur Général des Soins,  
à l'effet de signer toutes les conventions de stage et propositions d'affectations des étudiants en soins paramédicaux.

**Article 3 :**

En cas d'empêchement de Mme Marie-Gabrielle VAISSIÈRE, Directrice adjointe chargée des Ressources Humaines, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

Mme Delphine RENIER, attachée d'administration hospitalière,

à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Mme Marie-Gabrielle VAISSIÈRE et uniquement pour les matières de l'arrêté directeurial n° 75-2022-07-05-00014 susvisé correspondant à ses fonctions (paragraphe A, B, C, F, G, H et I), relevant de son domaine et toutes les conventions de stage et propositions d'affectations des étudiants en soins paramédicaux.

**Article 4 :**

En cas d'empêchement de M. Romain LE CLERC, Directeur Adjoint des Finances, de l'Investissement et des Services économiques, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

Mme Maryse ZALMA, attachée principale d'administration hospitalière,

à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de M. Romain LE CLERC (Finances, Investissement, Services économiques et système d'information) et uniquement pour les matières de l'arrêté directeurial n° 75-2022-07-05-00014 susvisé correspondant à ses fonctions (paragraphe C, D, E, F, G, H)

**Article 5 :**

Délégation de signature est donnée, dans le champ d'attribution du directeur par intérim de l'Hospitalisation à Domicile déterminé par l'arrêté directeurial n° 75-2022-07-05-00014 susvisé pour les périodes de la garde administrative qu'ils sont amenés à assurer en application du tableau de garde et pour les actes et les décisions relevant de cette garde administrative à :

- L'ensemble des bénéficiaires d'une délégation de signature visés des articles 2 à 4,
- Inès GRAVEY, Directrice Adjointe innovation et expérience usagers,
- Aux directeurs n'étant pas affectés pour leurs fonctions principales à l'HAD AP-HP nommés ci-dessous :

Laurence NIVET, Directrice déléguée auprès du Directeur général

Nadia BENZEKRI, Directrice Adjointe siège AP-HP

Eric CHOLLET, Directeur Adjoint siège AP-HP

Jean-Baptiste HAGENMÜLLER, Secrétaire Général Adjoint siège AP-HP

Catherine HUYNH-VAN-PHUONG, Directrice Adjointe ACHAT

Eric SIMON, Directeur Adjoint siège AP-HP

**Article 6 :**

L'arrêté du 03 octobre 2023 portant délégation de signature de la directrice de l'Hospitalisation à Domicile est abrogé.

**Article 7 :**

Le directeur par intérim de l'Hospitalisation à Domicile est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la Région-Ile-de-France, Préfecture de Paris.

Fait à Paris, le 09 janvier 2024

Signé

*Etienne LISSILLOUR*

Directeur par intérim de l'HAD AP-HP

Direction régionale des finances publiques  
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2024-01-15-00006

Arrêté portant délégation de signature en  
matière de contentieux et de gracieux fiscal - SIE  
17ème

Direction régionale des Finances publiques d'Île de  
France et de Paris  
Pôle Gestion fiscale  
SERVICE DES IMPÔTS DES ENTREPRISES  
DE PARIS 17ème  
6A Boulevard de Reims  
75017 Paris

Paris, le 15 janvier 2024

**Arrêté portant délégation de signature  
en matière de contentieux et de gracieux fiscal**

Le comptable, responsable du service des impôts des entreprises de Paris 17ème,

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R\* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation de signature est donnée à M. Jérôme RODRIGUEZ, Inspecteur divisionnaire hors classe des Finances publiques et M. Rémi ROUSSET, Inspecteur des Finances publiques, adjoints au responsable du service des impôts des entreprises de Paris 17ème, à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 76 000 € ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 76 000 € ;

3°) les décisions sur les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée de contribution économique territoriale, sans limite de montant pour les entreprises dont tous les établissements sont situés dans le ressort du service ;

4°) les décisions sur les demandes de remboursement de crédit de TVA, dans la limite de 100 000 € par demande ;

5°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant ;

6°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

7°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

b) tous actes d'administration et de gestion du service.

## Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

3°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

4°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés ci-après :

Prénom - Nom	Catégorie	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
Diane GATTY	A	15 000€	15 000€
Mathieu GHANEM	A	15 000€	15 000€
Valérie GUILLOTEAU	A	15 000€	15 000€
Vincent JACQUINET	A	15 000€	15 000€
Sophie PONS	A	15 000€	15 000€
Gaëlle ANTIER	B	10 000€	10 000€
Estelle BOUANICH	B	10 000€	10 000€
Noura BOUCETHA	B	10 000€	10 000€
Sophie CAREMIAUX	B	10 000€	10 000€
Alexandre DELBEGUE	B	10 000€	10 000€
Laurys DESPLANS	B	10 000€	10 000€
Claude-Emmanuelle GONZALVE	B	10 000€	10 000€
Florence GRIESMANN	B	10 000€	10 000€
Anne HINSCHBERGER	B	10 000€	10 000€
Cécile HOYEZ	B	10 000€	10 000€
Élizabeth ISIDORE	B	10 000€	10 000€
Vincent JUNG	B	10 000€	10 000€
Daniel KARCHER	B	10 000€	10 000€
Laurent LE FAUDER	B	10 000€	10 000€
Audrey MARMIN	B	10 000€	10 000€
Matthieu MORIN	B	10 000€	10 000€
Maria MULLER	B	10 000€	10 000€
Nathalie NENOT	B	10 000€	10 000€
Hung-Hien NGUYEN	B	10 000€	10 000€
Alexandre PRUDENT	B	10 000€	10 000€

Maria-Dolores SARNA	B	10 000€	10 000€
Clément TANGUY	B	10 000€	10 000€
Philippe TAPIA	B	10 000€	10 000€
Catherine TCHISSAMBOU	B	10 000€	10 000€
Maria de Los Angeles ALFONSO	C	2 000€	2 000€
Sébastien AVERTY	C	2 000€	2 000€
Stéphane BARBEZAT	C	2 000€	2 000€
Yann EDY	C	2 000€	2 000€
Frédéric GAURIAT	C	2 000€	2 000€
Ouassima GHADDOU	C	2 000€	2 000€
Arnaud GIBON	C	2 000€	2 000€
Yanis LALAOUI	C	2 000€	2 000€
Fabien LECAREUX	C	2 000€	2 000€
Amélie MACQUET	C	2 000€	2 000€
Sylvie MARTIN	C	2 000€	2 000€
Eric NANTEAU	C	2 000€	2 000€
Mohammed RAHOUI	C	2 000€	2 000€
Yves SAGGIOVITZ	C	2 000€	2 000€
Céline SAINT-LOUIS	C	2 000€	2 000€
Alain TESTA	C	2 000€	2 000€
Lucienne TOCNY	C	2 000€	2 000€
Elsa VINSON	C	2 000€	2 000€

### Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer les décisions sur les demandes de remboursement de crédit de TVA, dans la limite de 100 000 € à Vincent JACQUINET et Mathieu GHANEM, Inspecteurs des Finances publiques.

### Article 4

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de Paris.

Le comptable, responsable du service des impôts  
des entreprises,

Signé

Françoise TUCOO

Direction régionale des finances publiques  
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2024-01-15-00008

Arrêté portant délégation de signature en  
matière de contentieux et de gracieux fiscal - SIE  
9ème



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES  
D'ILE-DE-FRANCE ET DU DÉPARTEMENT DE PARIS  
POLE DE GESTION FISCALE  
SIE PARIS 9<sup>ème</sup>  
9,rue d'Uzès  
75074 Paris cedex 02**



FINANCES PUBLIQUES

**Arrêté portant délégation de signature  
en matière de contentieux et de gracieux fiscal**

Le comptable, Monsieur Pierre VERGUIN, responsable du service des impôts des entreprises de Paris 9<sup>ème</sup>,

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247,et R\* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

**Arrête :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation de signature est donnée à M. Olivier ONIC, inspecteur divisionnaire des finances publiques, à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 76 000 € ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 76 000 € ;

3°) les décisions sur les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée de contribution économique territoriale, sans limite de montant pour les entreprises dont tous les établissements sont situés dans le ressort du service ;

4°) les décisions sur les demandes de remboursement de crédit d'impôt, dans la limite de 100 000 € par demande ;

5°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant ;

6°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

7°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

b) tous actes d'administration et de gestion du service.

## Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
Christophe DE CONTET	Inspecteur des finances publiques	15 000 €	15 000 €
Bénédicte FRIEDMANN	Inspectrice des finances publiques	15 000 €	15 000 €
Sarah DJEZAIRI	Inspectrice des finances publiques	15 000 €	15 000 €
Marie-José LASCAUD	Inspectrice des finances publiques	15 000 €	15 000 €
M. Frédéric BOUILLANNE	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
M. Olivier DOMARIN	Contrôleur principal des finances publiques	10 000 €	10 000 €
Mme Maryse LORY	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
M. Thierry GAUTHIEZ	Contrôleur principal des finances publiques	10 000 €	10 000 €
Mme Régine MISSOUM	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
Mme Chantal RESMER	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
Mme. Madina ADJADI	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
Mme Laurence BLANC	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
Mme Rachel BOEHLY	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
Mme Sylvie CASTEJON	Contrôleuse principale des finances publiques	10 000 €	10 000 €
Mme Sandrine DANDO	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
Mme Marie-Claire EVAN	Contrôleuse principale des finances publiques	10 000 €	10 000 €
M. Gilles GLEYO	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
Mme Aldina GODINHO	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
Mme Sonia ITKINE	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €

Mme Hélène LAFONT	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
Mme Maryvonne LE GUILLOU	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
Mme Marie-Claude THEPAUT	Contrôleuse des finances publiques	10000 €	10 000 €
Mme Karine AUFORT	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
M. Eric MEYER	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
Mme Céline ROUSSEL	Contrôleuse principale des finances publiques	10 000 €	10 000 €
M Vincent TAÏEB	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 0000€
Mme Sophie TOUZET	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
M Stéphane PIERAGNOLI	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
M Jean-Michel BRAS	Contrôleur des Finances publiques	10 000 €	10 000 €

### Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses relatives aux pénalités et aux frais de poursuites et portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous, aux agents mentionnés ci-après:

Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions gracieuses
Christophe DE CONTET	Inspecteur des finances publiques	15 000 €
Bénédicte FRIEDMANN	Inspectrice des finances publiques	15 000 €
Sarah DJEZAIRI	Inspectrice des finances publiques	15 000 €
Marie-José LASCAUD	Inspectrice des finances publiques	15 000 €
Olivier DOMARIN	Contrôleur principal des finances publiques	10 000 €
Thierry GAUTHIEZ	Contrôleur principal des finances publiques	10 000 €
Régine MISSOUM	Contrôleuse des Finances publiques	10 000 €
Chantal RESMER	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €
Zohra MAHI	Agente des finances publiques	2 000 €
Maxime LEVANNIER	Agent des finances publiques	2 000 €
Fabrice VAÏTI	Agent des Finances publiques	2 000 €
Fayçal GHOUTI	Agent des finances publiques	2 000 €

2°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites aux agents désignés ci-après :

<b>Nom et prénom des agents</b>	<b>Grade</b>
Christophe DE CONTET	Inspecteur des finances publiques
Bénédicte FRIEDMANN	Inspectrice des finances publiques
Géraldine LE ROUX	Inspectrice des finances publiques
Sarah DJEZAÏRI	Inspectrice des finances publiques
Marie-José LASCAUD	Inspectrice des finances publiques
Olivier DOMARIN	Contrôleur principal des finances publiques
Thierry GAUTHIEZ	Contrôleur principal des finances publiques
Régine MISSOUM	Contrôleuse des Finances publiques
Chantal RESMER	Contrôleuse des finances publiques
Dominique ORTOLE	Contrôleuse des finances publiques
Zohra MAHI	Agente des finances publiques
Maxime LEVANNIER	Agent des finances publiques
Fabrice VAÏTI	Agent des Finances publiques
Fayçal GHOUTI	Agent des finances publiques

#### **Article 4**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris.

A Paris, le 15 janvier 2024

Le comptable public,  
responsable du service des impôts des entreprises  
de Paris 9<sup>ème</sup>

Signé

Pierre VERGUIN

Direction régionale des finances publiques  
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2024-01-15-00007

Arrêté portant délégation de signature en  
matière de contentieux et de gracieux fiscal - SIP  
9ème-10ème



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale des Finances publiques d'Île de  
France et de Paris**

Pôle de Gestion Fiscale

SERVICE DES IMPÔTS DES PARTICULIERS DE PARIS

9E 10E

5, Cité Paradis

75475 PARIS Cedex 10

Tel : 01 48 01 52 12



FINANCES PUBLIQUES

Paris, le 15 janvier 2024

**Arrêté portant délégation de signature  
en matière de contentieux et de gracieux fiscal**

Le comptable, responsable du service des impôts des particuliers de Paris 9ème-10ème.

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247, L. 257 A et R\* 247-4 et suivants ;  
Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

**Arrête :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation de signature est donnée à M. Daniel ANICET, inspecteur divisionnaire des Finances Publiques, adjoint au responsable du service des impôts des particuliers de Paris 9ème-10ème, à l'effet de signer :

1°) dans la limite de 60 000 €, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement et sans limitation de montant, les décisions prises sur les demandes de dégrèvement de taxe foncière pour pertes de récoltes ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 € ;

3°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;

4°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) les avis de mise en recouvrement ;

b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

c) tous actes d'administration et de gestion du service.

Délégation de signature est donnée à Madame Catherine ARCOS, inspectrice divisionnaire des Finances Publiques, adjointe au responsable du service des impôts des particuliers de Paris 9ème-10ème, à l'effet de signer :

1°) dans la limite de 15 000 €, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 15 000 € ;

3°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;

4°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

- a) les avis de mise en recouvrement ;
- b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice
- c) tous actes d'administration et de gestion du service.

Délégation de signature est donnée à Madame Maryse MAYOUX, inspectrice des Finances Publiques, adjointe au responsable du service des impôts des particuliers de Paris 9ème-10ème, à l'effet de signer :

1°) dans la limite de 15 000 €, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 15 000 € ;

3°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;

4°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

- a) les avis de mise en recouvrement ;
- b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;
- c) tous actes d'administration et de gestion du service.

Délégation de signature est donnée à M. Dominique MANGEL, inspecteur des Finances Publiques, adjoint au responsable du service des impôts des particuliers de Paris 9ème-10ème, à l'effet de signer :

1°) dans la limite de 15 000 €, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 15 000 € ;

3°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;

4°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné :

- a) les avis de mise en recouvrement ;
- b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;
- c) tous actes d'administration et de gestion du service.

Délégation de signature est donnée à M. Frédéric HEMOUS, inspecteur des Finances Publiques, adjoint au responsable du service des impôts des particuliers de Paris 9ème-10ème, à l'effet de signer :

1°) dans la limite de 15 000 €, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 15 000 € ;

3°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;

4°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné :

- a) les avis de mise en recouvrement ;
- b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;
- c) tous actes d'administration et de gestion du service.

Délégation de signature est donnée à M. Hector REBOLLO MEANA CASTELLANOS, inspecteur des Finances Publiques, adjoint au responsable du service des impôts des particuliers de Paris 9ème-10ème, à l'effet de signer :

1°) dans la limite de 15 000 €, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 15 000 € ;

3°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;

4°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

- a) les avis de mise en recouvrement ;
- b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;
- c) tous actes d'administration et de gestion du service.

## Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :

1°) dans la limite de 10 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie B désignés ci-après :

M. CAPDEGELLE Olivier	M. LY-ROUX Paul-Keat	M. MARTIN Jean-Luc
M. RODET Stéphane	Mme TIRABASSI Chantal	M. RICHEZ Thibaut
M. FAURE Arnaud	M. GIRARD Jean-François	M. LAURENT Didier
M. MOHAMED Assadillahi	Mme KOUZAILI Junie	Mme CHESNEAU Claire

3°) dans la limite de 2 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie C désignés ci-après :

M. BOUTROU Fabrice	Mme DUTON Elisabeth	Mme VIGNAIS Laurence
M. GAUNET Olivier	Mme PICHON Morgane	Mme GHOUTI Hajnalka
Mme SOGLO Rosine	M. JACQUOT Philippe	M. MACHE Olivier
Mme MIGNOT Elodie	Mme MULLER Marie	M. NEDELLEC Jacques
M. NAGEOTTE Pierre-Etienne	M. BORDES Thierry	Mme LEZIN Stella
Mme LONGUEVILLE Claudine		

### Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

- 1°) les décisions gracieuses, relatives aux pénalités et aux frais de poursuites, portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;  
 2°) les avis de mise en recouvrement ;  
 3°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ;  
 aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions gracieuses
M. REBELLO MEANA CASTELLANOS Hector	Inspecteur des finances publiques	15 000€
M. LE POGAM Laurent	Contrôleur principal des finances publiques	5 000€
M. FAURE Arnaud	Contrôleur principal des finances publiques	5 000€
M. PLADYS Julien	Contrôleur principal des finances publiques	5 000€
M. MERLE Eric	Contrôleur principal des finances publiques	5 000€
Mme GOURLOT Marie-Christine	Contrôleuse principale des finances publiques	5 000€
Mme GALEOTTI Corinne	Contrôleuse des finances publiques	5 000€
M. GUY Emmanuel	Contrôleur des finances publiques	5 000€
M. MAKOUF Rheda	Contrôleur des finances publiques	5 000€
M. MARTIN Jean-Luc	Contrôleur principal des finances publiques	5 000€
M. RODET Stéphane	Contrôleur des finances publiques	5 000€
M. LY-ROUX Paul-Keat	Contrôleur des finances publiques	5 000€
M. BINDER Timothée	Contrôleur des finances publiques	5 000€
M. GIRARD Jean-François	Contrôleur des finances publiques	5 000€
Mme KOUZAILI Junie	Contrôleuse des finances publiques	5 000€
M. LAURENT Didier	Contrôleur des finances publiques	5 000€
Mme TIGROUDJA Amel	Contrôleuse des finances publiques	5 000€
M. PAWLUS André	Contrôleur des finances publiques	5 000€
Mme LOREN-PAREDES Jennifer	Contrôleuse des finances publiques	5 000€
M. MOHAMED Assadillahi	Contrôleur des finances publiques	5 000€
Mme MUSSAT Violette	Agente administrative des finances publiques	2 000€
M. JACQUOT Philippe	Agent principal des finances publiques	2 000€
Mme TULLIER Isabelle	Agente principale des finances publiques	2 000€
M. JEANNET Gérald	Agent administratif des finances publiques	2 000€

**Article 4**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris.

Le comptable, responsable de service des impôts des  
particuliers de Paris 9<sup>ème</sup>-10<sup>ème</sup>,

Signé

Stéphane CORBIER

Direction régionale des finances publiques  
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2024-01-15-00011

Arrêté portant délégation générale de signature  
pour le pôle gestion publique Etat



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

**DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES**

**DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES  
D'ILE DE FRANCE ET DE PARIS**

94, rue Réaumur  
75 104 PARIS CEDEX 02

**DELEGATION DE SIGNATURE**

**La Directrice régionale  
des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris**

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 modifié relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 modifié relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif modifié à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 2021-1550 du 1er décembre 2021 portant statut particulier du corps des administrateurs de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 9 juin 2010 modifié portant création des directions régionales et départementales des finances publiques et notamment celle d'Île-de-France et du département de Paris ;

Vu le décret du 18 novembre 2022 portant nomination de Mme Sophie MAHIEUX, administratrice générale de l'Etat, en qualité de Directrice des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris ;

Vu la décision du Directeur général des Finances publiques en date du 21 novembre 2022 fixant au 1<sup>er</sup> décembre la date d'installation de Mme Sophie MAHIEUX dans les fonctions de Directrice régionale des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris.

**ARRETE :**

**Article 1 :**

Délégation générale de signature est donnée à :

- M. Didier PIERRON, administrateur de l'Etat du 2e grade, responsable du pôle gestion publique État ;
- M. Marc GAUTIER, administrateur de l'Etat, responsable adjoint du pôle gestion publique État ;
- Mme Ingrid ROY, administratrice de l'Etat, responsable adjointe du pôle gestion publique État ;
- M. Gaël BRENAUT, administrateur de l'Etat, responsable adjoint du pôle gestion publique État.

Ceux-ci reçoivent mandat à l'effet de me suppléer dans l'exercice de mes fonctions et de signer, seuls, ou concurremment avec moi, tous les actes relatifs à ma gestion et aux affaires qui s'y rattachent, en cas d'absence ou d'empêchement de ma part, sans toutefois que cet empêchement puisse être invoqué par les tiers ou opposé à eux.

Ils sont autorisés à agir en justice et effectuer des déclarations de créances.

**Article 2 :**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Paris.

A Paris, le 15 janvier 2024

La Directrice régionale des Finances publiques  
d'Île de France et de Paris,

signé

Sophie MAHIEUX

Direction régionale des finances publiques  
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2024-01-15-00009

Arrêté portant délégations de signature en  
matière d'assiette et de recouvrement des  
produits domaniaux, d'évaluations domaniales et  
de fonction de commissaire du gouvernement



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité



FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES D'ÎLE-DE-FRANCE  
ET DE PARIS  
Service local du Domaine de Paris  
94, rue Réaumur 75104 PARIS CEDEX 02

**ARRÊTÉ PORTANT DÉLÉGATIONS DE SIGNATURE  
EN MATIÈRE D'ASSIETTE ET DE RECOUVREMENT DES PRODUITS  
DOMANIAUX, D'ÉVALUATIONS DOMANIALES ET DE FONCTION  
DE COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT  
A COMPTER DU 15 JANVIER 2024**

La Directrice régionale des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris :

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment ses articles R.1212-12, D.1212-25, D.2312-8, D.3221-4, D.3221-16, D.3222-1 et D.4111-9 ;

Vu les articles R.212-1 et R.311-24 du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements, notamment le 3° du I de l'article 33 ;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 modifié relatif au statut particulier des administrateurs des Finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté du 9 juin 2010 portant création des directions régionales et départementales des finances publiques ;

Vu le décret n° 2011-1612 du 22 novembre 2011 relatif aux première, deuxième, troisième et quatrième parties réglementaires du code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu le décret n° 2021-1550 du 1er décembre 2021 portant statut particulier du corps des administrateurs de l'État ;

Vu le décret du 18 novembre 2022 portant nomination de **Mme Sophie MAHIEUX**, administratrice générale des finances publiques de classe exceptionnelle en qualité de directrice régionale des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris ;

Vu la décision du Directeur général des Finances publiques du 21 novembre 2022 portant désignation de la directrice régionale des finances publiques d'Île-de-France et de Paris et fixant au 1<sup>er</sup> décembre 2022 son installation ;

Arrête :

**Art. 1<sup>er</sup>.** - Délégation de signature est donnée à M. Didier PIERRON, administrateur de l'État du 2<sup>ème</sup> grade, Responsable du Pôle Gestion publique État, Mme Ingrid ROY, administratrice de l'État, Responsable du Service Local du Domaine de Paris, et à Mme Carol CHOLLET, Administratrice des finances publiques adjointe, Adjointe à la responsable du Service Local du Domaine de Paris, à l'effet de :

- émettre, au nom de l'administration, les avis d'évaluation domaniale ;
- fixer l'assiette et liquider les conditions financières des opérations de gestion et d'aliénation des biens de l'État ;
- suivre les instances relatives à l'assiette et au recouvrement des produits et redevances domaniaux ainsi qu'au recouvrement de toutes sommes quelconques dont la perception incombe au comptable du Domaine (article R. 2331-5, R.2331-6 et 3° de l'article R. 2331-1 du code général de la propriété des personnes publiques).

Prénom – Nom	Grade – Fonction
M . Didier PIERRON	Administrateur de l'État du 2 <sup>ème</sup> grade Responsable du Pôle Gestion Publique État
Mme Ingrid ROY	Administratrice de l'État, Responsable du Service Local du Domaine de Paris
Mme Carol CHOLLET	Administratrice des finances publiques adjointe, Adjointe à la responsable du service local du domaine de Paris

**Art. 2.** - Délégation de signature est donnée à Mme Nathalie LEFEVRE, inspectrice divisionnaire des finances publiques, M. Marc GUTIERREZ, inspecteur divisionnaire des finances publiques et Mme Monique LENORMAND, prote principale, dans les conditions et limites fixées par la présente, à l'effet de :

- fixer l'assiette et liquider les conditions financières des opérations de gestion des biens de l'État jusqu'à 300 000 € annuels, limite supérieure comprise ;
- suivre les instances relatives à l'assiette et au recouvrement des produits et redevances domaniaux ainsi qu'au recouvrement de toutes sommes quelconques dont la perception incombe au comptable du Domaine (article R. 2331-5, R. 2331-6 et 3° de l'article R. 2331-1 du code général de la propriété des personnes publiques).

Prénom - Nom	Grade - Fonction
Mme Nathalie LEFEVRE	Inspectrice divisionnaire des finances publiques
M. Marc GUTIERREZ	Inspecteur divisionnaire des finances publiques
Mme LENORMAND Monique	Prote principale

**Art. 3.** - Délégation de signature est donnée à Mme Lucienne LEGROS, inspectrice divisionnaire hors classe des finances publiques, responsable du pôle d'évaluation domaniale, dans les conditions et limites fixées par la présente, à l'effet de signer les avis donnés par le service local du domaine de Paris :

- avis en valeur vénale : jusqu'à 20 000 000 €, limite supérieure comprise ;
- avis en valeur locative annuelle : jusqu'à 2 000 000 €, limite supérieure comprise.

Prénom – Nom	Grade – Fonction
Mme Lucienne LEGROS	Inspectrice divisionnaire hors classe des finances publiques Responsable du pôle d'évaluation domaniale

**Art. 4.** - Délégation de signature est donnée à Mme Muriel LOUIS, inspectrice divisionnaire des finances publiques, évaluatrice-experte au pôle d'évaluation domaniale, dans les conditions et limites fixées par le présent arrêté, à l'effet de signer les avis donnés par le service local du domaine de Paris :

- avis en valeur vénale : jusqu'à 15 000 000 €, limite supérieure comprise ;
- avis en valeur locative annuelle : jusqu'à 1 000 000 €, limite supérieure comprise.

Prénom - Nom	Grade – Fonction
Mme Muriel LOUIS	Inspectrice divisionnaire des finances publiques Evaluatrice - experte

**Art. 5.** - Délégation de signature est donnée à M. Gwelle CHEMINEL, Mme Sochetta LIM, M. Fabien LOISEAU, Mme Selloi MALOUCHE-BOUDEN, M. David POUILLAUDE, Mme Fanny PROVILLE, Mme Céline RIBERA, M. Charles RICARD, Mme Chloé RISACHER et Mme Ximena ROSAS, évaluateurs au pôle d'évaluation domaniale, dans les conditions et limites fixées par le présent arrêté, à l'effet de signer les avis donnés par le service local du domaine de Paris :

- avis en valeur vénale : jusqu'à 5 000 000 €, limite supérieure comprise ;
- avis en valeur locative annuelle : jusqu'à 500 000 €, limite supérieure comprise.

<b>Prénom – Nom</b>	<b>Grade – Fonction</b>
<b>M. Gwelle CHEMINEL</b>	<b>Inspecteur, évaluateur</b>
<b>Mme Sochetta LIM</b>	<b>Inspectrice, évaluatrice</b>
<b>M. Fabien LOISEAU</b>	<b>Inspecteur, évaluateur</b>
<b>Mme Selloi MALOUCHE-BOUDEN</b>	<b>Inspectrice, évaluatrice</b>
<b>M. David POUILLAUDE</b>	<b>Inspecteur, évaluateur</b>
<b>Mme Fanny PROVILLE</b>	<b>Inspectrice, évaluatrice</b>
<b>Mme Céline RIBERA</b>	<b>Inspectrice, évaluatrice</b>
<b>M. Charles RICARD</b>	<b>Inspecteur, évaluateur</b>
<b>Mme Chloé RISACHER</b>	<b>Inspectrice, évaluatrice</b>
<b>Mme Ximenas ROSAS</b>	<b>Inspectrice, évaluatrice</b>

**Art. 6.** – Mme Lucienne LEGROS, responsable du pôle d'évaluation domaniale, Mme Muriel LOUIS, Évaluatrice experte, M. Gwelle CHEMINEL, Mme Sochetta LIM, M. Fabien LOISEAU, Mme Selloi MALOUCHE-BOUDEN, M. David POUILLAUDE, Mme Fanny PROVILLE, Mme Céline RIBERA, M. Charles RICARD, Mme Chloé RISACHER et Mme Ximena ROSAS, évaluateurs au pôle d'évaluation domaniale, sont habilités à exercer les fonctions de commissaire du gouvernement auprès du juge de l'expropriation et à signer les documents afférents à cette fonction.

<b>Prénom – Nom</b>	<b>Grade – Fonction</b>
<b>Lucienne LEGROS</b>	<b>Inspectrice divisionnaire hors classe des finances publiques Responsable du pôle d'évaluation domaniale</b>
<b>Muriel LOUIS</b>	<b>Inspectrice divisionnaire des finances publiques Évaluatrice - experte</b>
<b>M. Gwelle CHEMINEL</b>	<b>Inspecteur, évaluateur</b>
<b>Mme Sochetta LIM</b>	<b>Inspectrice, évaluatrice</b>
<b>M. Fabien LOISEAU</b>	<b>Inspecteur, évaluateur</b>
<b>Mme Selloi MALOUCHE-BOUDEN</b>	<b>Inspectrice, évaluatrice</b>

<b>M. David POUILLAUDE</b>	<b>Inspecteur, évaluateur</b>
<b>Mme Fanny PROVILLE</b>	<b>Inspectrice, évaluatrice</b>
<b>Mme Céline RIBERA</b>	<b>Inspectrice, évaluatrice</b>
<b>M. Charles RICARD</b>	<b>Inspecteur, évaluateur</b>
<b>Mme Chloé RISACHER</b>	<b>Inspectrice, évaluatrice</b>
<b>Mme Xiména ROSAS</b>	<b>Inspectrice, évaluatrice</b>

**Art. 7.** – Le présent arrêté abroge l'arrêté n° 75-2023-10-09-00009 du 9 octobre 2023 et prendra effet le 15 janvier 2024.

**Art. 8.** – Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et affiché dans les locaux de la direction régionale des finances publiques d'Île-de-France et de Paris.

Paris, le 15 janvier 2024

La Directrice régionale des Finances publiques  
d'Île-de-France et de Paris,

signé

Sophie MAHIEUX

Direction régionale des finances publiques  
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2024-01-15-00010

Arrêté portant délégations de signature pour le  
pôle gestion publique Etat

Direction régionale des Finances publiques  
d'Île-de-France et de Paris  
94 rue Réaumur  
75104 Paris cedex 02

## Délégations de signature pour le pôle gestion publique État

La Directrice régionale des Finances publiques  
d'Île-de-France et de Paris,

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 modifié relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 modifié relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 2021-1550 du 1er décembre 2021 portant statut particulier du corps des administrateurs de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 9 juin 2010 modifié portant création des directions régionales et départementales des finances publiques et notamment celle d'Île-de-France et du département de Paris ;

Vu le décret du 18 novembre 2022 portant nomination de Mme Sophie MAHIEUX, administratrice générale de l'Etat, en qualité de directrice des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris ;

Vu la décision du Directeur général des Finances publiques en date du 21 novembre 2022 fixant au 1<sup>er</sup> décembre la date d'installation de Mme Sophie MAHIEUX dans les fonctions de directrice régionale des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris .

### ARRETE

Article 1 : Délégation spéciale de signature pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions de leur division ou de leur service, avec faculté pour chacun d'eux d'agir séparément et sur sa seule signature, l'énonciation des pouvoirs ainsi conférés étant limitative, est donnée à :

## I – PÔLE GESTION PUBLIQUE ÉTAT

### Comptes et action économique et financière

#### DÉLÉGATIONS GÉNÉRALES

**M. Gaël BRENAUT**, Administrateur des Finances publiques, Chef du Département Comptes et action économique et financière reçoit délégation de signer pour toutes les affaires relevant du Pôle Gestion Publique État.

**Mme Magali HOUERROU**, Administratrice des Finances publiques adjointe, cheffe de la division de l'action économique, reçoit délégation de signer pour toutes les affaires relevant de sa division et, en cas d'urgence et d'empêchement de la directrice régionale des Finances publiques, du responsable du pôle Gestion publique État, de son adjoint et des autres chefs de division, pour les affaires relevant des autres divisions du département Comptes et action économique et financière.

**Mme Aude PUYGRENIER**, Administratrice des Finances publiques adjointe, cheffe de la division Comptabilité, reçoit délégation de signer pour toutes les affaires relevant de sa division et, en cas d'urgence et d'empêchement de la directrice régionale des Finances Publiques, du responsable du pôle Gestion publique État, de son adjoint et des autres chefs de division, pour les affaires relevant des autres divisions du département Comptes et action économique et financière.

**M. Hervé RAMONDOU**, Administrateur des Finances publiques adjoint, chef de la division Recettes non fiscales, reçoit délégation de signer pour toutes les affaires relevant de sa division et, en cas d'urgence et d'empêchement de la directrice régionale des Finances publiques, du responsable du pôle Gestion publique État, de son adjoint et des autres chefs de division, pour les affaires relevant des autres divisions du département Comptes et action économique et financière.

**M Jean-Paul MARANGI**, Inspecteur divisionnaire des Finances publiques, chef de la division Services financiers, reçoit délégation de signer pour toutes les affaires relevant de sa division et, en cas d'urgence et d'empêchement de la directrice régionale des Finances publiques, du responsable du pôle Gestion publique État, de son adjoint et des autres chefs de division, pour les affaires relevant des autres divisions du département Comptes et action économique et financière.

## DÉLÉGATIONS SPÉCIALES

COMPTES ET ACTION ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE	
DIVISION DE L'ACTION ÉCONOMIQUE	
Nom - Prénom Grade - Fonction	Pouvoir
<b>Mme Magali HOUERROU</b> Administratrice des Finances publiques Adjointe Cheffe de la division	<ul style="list-style-type: none"> <li>Signer les documents entrant dans les attributions de la division de l'action économique .</li> </ul>
<b>M. Eric BRANDELONG</b> Inspecteur divisionnaire des Finances publiques, secrétaire permanent CCSF	<ul style="list-style-type: none"> <li>Signer les documents entrant dans les attributions de la division de l'action économique.</li> </ul>
<b>M. Godefroy JUMEAU</b> Inspecteur des Finances publiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>Signer les documents concernant la mission d'appui à la tutelle du réseau des chambres consulaires.</li> </ul>
<b>M. Édouard GALLEGO</b> Inspecteur des Finances publiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>Signer les documents concernant la mission d'appui à la tutelle du réseau des chambres consulaires.</li> <li>Signer les certifications des dépenses communautaires.</li> </ul>
<b>Mme Lucie APPRIOU</b> Inspectrice des Finances publiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>Signer les certifications des dépenses communautaires.</li> <li>Signer les documents entrant dans les attributions de la division action économique concernant le programme URBACT</li> </ul>
<b>Mme Marion BACHI-MOSER</b> Inspectrice des Finances publiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>Signer les certifications des dépenses communautaires.</li> <li>Signer les documents entrant dans les attributions de la division action économique concernant le programme URBACT</li> </ul>
<b>Mme Marion GANACHAUD</b> Inspectrice des Finances publiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>Signer les certifications des dépenses communautaires.</li> <li>Signer les documents entrant dans les attributions de la division action économique concernant le programme URBACT</li> </ul>
<b>Mme Thyslie FUAMBI</b> Agente contractuelle	<ul style="list-style-type: none"> <li>Signer les certifications des dépenses communautaires.</li> </ul>
DIVISION COMPTABILITÉ	
Nom - Prénom Grade - Fonction	Pouvoir
<b>Mme Amandine SENOCQ</b> Inspectrice des Finances publiques Responsable du service Comptabilité générale « Relations avec les services »	<ul style="list-style-type: none"> <li>Signer les pièces et documents entrant dans les attributions du service Comptabilité Générale « Relations avec les Services »,</li> <li>Signer les documents en liaison avec la Banque de France</li> <li>Signer et valider les ordres de paiement assignés sur la DRFiP,</li> <li>Valider les virements magnétiques pour l'ensemble des services.</li> <li>Valider les rejets de virements reçus inférieurs à 20 000 €</li> <li>En l'absence de la responsable de division et du responsable de département, signer les chèques sur le Trésor émis en règlement de dépenses.</li> </ul> <p>En l'absence des responsables de service de la division comptabilité de l'État, ainsi que de la responsable de division, signer et valider les dépenses sans ordonnancement inférieures à 100 000 €, signer et valider les décaissements manuels inférieurs à 100 000 €, ainsi que toute opération entrant dans les attributions courantes de la division.</p>

<p><b>Mme Chantal STONS</b>          Contrôleuse des Finances publiques          Adjointe au chef du service Comptabilité Générale          « Relations avec les services »</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Signer les bordereaux d'envoi, les rejets de virements reçus inférieurs à 20 000 €, les déclarations de recettes et les différents courriers du service, les opérations en lien avec la Banque de France</li> <li>• Signer et valider les ordres de paiement assignés sur la DRFiP inférieurs à 20 000 €</li> <li>• Valider les virements magnétiques pour l'ensemble du service (signature informatique).</li> </ul>
<p><b>M. Elliott LECERF</b>          Inspecteur des Finances publiques          Responsable du service Comptabilité générale          « Relations avec le réseau »</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Signer les pièces et documents entrant dans les attributions du service Comptabilité Générale « Relations avec le réseau »,</li> <li>• Signer les documents en liaison avec la Banque de France</li> <li>• Signer et valider les ordres de paiement assignés sur la DRFiP, les dépenses sans ordonnancement inférieures à 100 000€.</li> <li>• Valider les virements magnétiques pour l'ensemble des services.</li> <li>• En l'absence de la responsable de division et du responsable de département, signer les chèques sur le Trésor émis en règlement de dépenses.</li> </ul> <p>En l'absence des responsables de service de la division comptabilité de l'État, ainsi que de la responsable de division, signer et valider les décaissements manuels inférieurs à 100 000€, ainsi que toute opération entrant dans les attributions courantes de la division.</p>
<p><b>Mme Nadine GUILLOT</b>          Contrôleuse principale des Finances publiques          Adjointe au responsable du service Comptabilité générale          « Relations avec le réseau »</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Signer les pièces et documents entrant dans les attributions du service Comptabilité Générale « Relations avec le réseau »,</li> <li>• Signer les documents en liaison avec la Banque de France</li> <li>• Signer et valider les ordres de paiement assignés sur la DRFiP, les dépenses sans ordonnancement inférieures à 100 000 €</li> </ul>
<p><b>Mme Véronique FLACHON</b>          Contrôleuse principale des Finances publiques          Adjointe au responsable du service Comptabilité générale          « Relations avec le réseau »</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Signer les pièces et documents entrant dans les attributions du service Comptabilité Générale « Relations avec le réseau »,</li> <li>• Signer et valider les ordres de paiement assignés sur la DRFiP, les dépenses sans ordonnancement inférieures à 100 000 €</li> </ul>
<p><b>M. Olivier LABOURET</b>          Inspecteur des Finances publiques          Responsable du service « Comptabilité Patrimoine et Impôts »</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Signer les pièces et documents entrant dans les attributions du service « Comptabilité Patrimoine et Impôts »,</li> <li>• Signer et valider les ordres de paiement assignés sur la DRFiP,</li> <li>• Signer les autorisations d'affectation des dégrèvements sans emploi inférieurs à 100 000 € pour les postes comptables,</li> <li>• Valider les virements magnétiques pour l'ensemble des services,</li> <li>• En l'absence de la responsable de division et du responsable de département, signer les chèques sur le Trésor émis en règlement de dépenses,</li> <li>• En l'absence des responsables de service de la division comptabilité de l'État, ainsi que de la responsable de division, signer et valider les dépenses sans ordonnancement inférieures à 100 000 €, signer et valider les décaissements manuels inférieurs à 100 000 €, ainsi que toute opération entrant dans les attributions courantes de la division, dont les opérations avec la Banque de France.</li> </ul>
<p><b>M. Cyril TANIQU</b>          Contrôleleur des Finances publiques          Adjoint au responsable du service « Comptabilité Patrimoine et Impôts »</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Signer les pièces et documents entrant dans les attributions du service « Comptabilité Patrimoine et Impôts »,</li> <li>• Signer et valider les ordres de paiement assignés sur la DRFiP en l'absence du responsable de service,</li> <li>• Signer les autorisations d'affectation des dégrèvements sans emploi inférieur à 100 000 € pour les postes comptables en l'absence du responsable de service.</li> </ul>

<b>DIVISION RECETTES NON FISCALES</b>	
Nom - Prénom Grade - Fonction	Pouvoir
<p><b>M. Bruno BORGET</b> Inspecteur des Finances publiques Responsable du service Gestion du Recouvrement des Produits Divers (GRPD)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Signer : <ul style="list-style-type: none"> <li>- les déclarations de recettes,</li> <li>- les reconnaissances de dépôts,</li> <li>- les bordereaux d'envoi,</li> <li>- les accusés de réception,</li> <li>- les attestations de paiement,</li> <li>- les bordereaux de situation,</li> <li>- les lettres de retenues pour pensions civiles</li> <li>- les lettres de désistement,</li> <li>- les pièces pour le compte de gestion,</li> <li>- les pièces justificatives de transfert de recettes entre comptables,</li> <li>- les fiches d'écriture du service,</li> <li>- les décisions de remboursement et ordres de paiement dans la limite de 20 000 €,</li> <li>- les remises gracieuses et annulations de majorations et de frais de poursuites pour un montant dans la limite de 5 000 €</li> <li>- les levées de prescription dans la limite de 20 000 €,</li> <li>- les lettres-chèques dans la limite de 20 000 €.</li> </ul> </li> </ul>
<p><b>M. Jean PENTIER</b> Contrôleur des Finances publiques Adjoint au responsable du service Gestion du Recouvrement des Produits Divers (GRPD)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Signer : <ul style="list-style-type: none"> <li>- les déclarations de recettes,</li> <li>- les reconnaissances de dépôts,</li> <li>- les bordereaux d'envoi,</li> <li>- les accusés de réception,</li> <li>- les attestations de paiement,</li> <li>- les bordereaux de situation,</li> <li>- les lettres de retenues pour pensions civiles,</li> <li>- les lettres de désistement,</li> <li>- les pièces pour le compte de gestion,</li> <li>- les pièces justificatives de transfert de recettes entre comptables,</li> <li>- les fiches d'écriture du service,</li> <li>- les décisions de remboursement et ordres de paiement dans la limite de 5 000 €,</li> <li>- les remises gracieuses et annulations de majorations et de frais de poursuites pour un montant dans la limite de 2500 €</li> <li>- les levées de prescription dans la limite de 5 000 €,</li> <li>- les lettres-chèques dans la limite de 500 €.</li> </ul> </li> </ul>
<p><b>Mme Dany SALMON</b> Contrôleuse des Finances publiques Adjointe au responsable du service Gestion du Recouvrement des Produits Divers (GRPD)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Signer : <ul style="list-style-type: none"> <li>- les déclarations de recettes,</li> <li>- les reconnaissances de dépôts,</li> <li>- les bordereaux d'envoi,</li> <li>- les accusés de réception,</li> <li>- les attestations de paiement,</li> <li>- les bordereaux de situation,</li> <li>- les lettres de retenues pour pensions civiles,</li> <li>- les lettres de désistement,</li> <li>- les pièces pour le compte de gestion,</li> <li>- les pièces justificatives de transfert de recettes entre comptables,</li> <li>- les fiches d'écriture du service,</li> <li>- les décisions de remboursement et ordres de paiement dans la limite de 5 000 €,</li> <li>- les remises gracieuses et annulations de majorations et de frais de poursuites pour un montant dans la limite de 2 500 €</li> <li>- les levées de prescription dans la limite de 5 000 €,</li> <li>- les lettres-chèques dans la limite de 500 €.</li> </ul> </li> </ul>

<b>DIVISION RECETTES NON FISCALES</b>	
Nom - Prénom Grade - Fonction	Pouvoir
<p><b>Mme Charlotte CAMBIUM</b> Inspectrice des Finances publiques Responsable du service Recouvrement sur Titres des Produits Divers (RTPD)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Signer : <ul style="list-style-type: none"> <li>- les déclarations de recettes, reconnaissances de dépôts, bordereaux d'envoi, accusés de réception, attestations de paiement, bordereaux de situation, déclarations de dépôts de chèques,</li> <li>- les demandes d'enquête auprès des différents organismes,</li> <li>- les actes, états de poursuites et mainlevées pour des créances dans la limite de 50 000 € et les mises en demeure sans limitation de montant,</li> <li>- les propositions d'admissions en non-valeur adressées aux ordonnateurs pour les titres dans la limite de 10 000 €,</li> <li>- les propositions d'admissions en non-valeur, pour les titres émis par l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration (OFII), suite à clôture pour insuffisance d'actifs,</li> <li>- les propositions de décharge en matière de pensions alimentaires dans la limite de 5 000 €,</li> <li>- les délais de paiement inférieurs à 24 mois pour des dettes dans la limite de 30 000 €,</li> <li>- les délais de paiement inférieurs ou égaux à 36 mois sans limitation de montant concernant les créances des fonds de solidarité</li> <li>- les délais établis par la Banque de France dans le cadre des plans de rétablissements personnels,</li> <li>- les déclarations de créance en matière de procédures collectives et les plans de surendettement de la BDF,</li> <li>- les correspondances à destination des Trésoreries et divers services administratifs nécessaires à l'instruction des dossiers,</li> <li>- les accusés de réception des oppositions à exécution, à poursuites et revendications d'objets saisis,</li> <li>- les remises gracieuses dans la limite de 30 000 €</li> <li>- les remises gracieuses et les annulations de majorations et frais de poursuites dans la limite de 10 000 €,</li> <li>- les demandes de renseignements ou de pièces adressées aux débiteurs sollicitant une remise gracieuse ou un délai de paiement et toute correspondance non créatrice de droits nécessaire à l'instruction préalable des dossiers ,</li> <li>- les demandes de mises en place de retenues auprès des agences comptables pour les validations de services auxiliaires sans limitation de montant,</li> <li>- les traitements des dossiers prescrits jusqu'à 50 000 €.</li> </ul> </li> </ul>
<p><b>M. Firmin NKONDI</b> Inspecteur des Finances publiques Adjoint au responsable du service Recouvrement sur Titres des Produits Divers (RTPD)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Signer : <ul style="list-style-type: none"> <li>- les déclarations de recettes, reconnaissances de dépôts, bordereaux d'envoi, accusés de réception, attestations de paiement, bordereaux de situation, déclarations de dépôts de chèques,</li> <li>- les demandes d'enquête auprès des différents organismes,</li> <li>- les actes, états de poursuites et mainlevées pour des créances dans la limite de 50 000 € et les mises en demeure sans limitation de montant,</li> <li>- les propositions d'admissions en non-valeur adressées aux ordonnateurs pour les titres dans la limite de 10 000 €,</li> <li>- les propositions d'admissions en non-valeur, pour les titres émis par l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration (OFII), suite à clôture pour insuffisance d'actifs,</li> <li>- les propositions de décharge en matière de pensions alimentaires dans la limite de 5 000 €,</li> <li>- les délais de paiement inférieurs à 24 mois pour des dettes dans la limite de 30 000 €,</li> <li>- les délais de paiement inférieurs ou égaux à 36 mois sans limitation de montant concernant les créances des fonds de solidarité</li> <li>- les délais établis par la Banque de France dans le cadre des plans de rétablissements personnels,</li> <li>- les déclarations de créance en matière de procédures collectives et les plans de surendettement de la BDF,</li> </ul> </li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- les correspondances à destination des Trésoreries et divers services administratifs nécessaires à l’instruction des dossiers,</li> <li>- les accusés de réception des oppositions à exécution, à poursuites et revendications d’objets saisis,</li> <li>- les remises gracieuses dans la limite de 30 000 €</li> <li>- les remises gracieuses et les annulations de majorations et frais de poursuites dans la limite de 10 000 €,</li> <li>- les demandes de renseignements ou de pièces adressées aux débiteurs sollicitant une remise gracieuse ou un délai de paiement et toute correspondance non créatrice de droits nécessaire à l’instruction préalable des dossiers ,</li> <li>- les demandes de mises en place de retenues auprès des agences comptables pour les validations de services auxiliaires sans limitation de montant,</li> <li>- les traitements des dossiers prescrits jusqu’à 50 000 €.</li> </ul>
<p><b>Mme Nadège DAMPIERRE</b>          Contrôleuse des Finances publiques          Responsable de pôle</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Signer :             <ul style="list-style-type: none"> <li>- les déclarations de recettes, les reconnaissances de dépôts, les bordereaux d’envoi, les accusés de réception, les attestations de paiement, les bordereaux de situation, les déclarations de dépôts de chèques,</li> <li>- les demandes d’enquête auprès des différents organismes,</li> <li>- les mises en demeure,</li> <li>- les propositions de décharge en matière de pensions alimentaires dans la limite de 5000 €,</li> <li>- les délais de paiement inférieurs à 24 mois pour des dettes dans la limite de 15 000 €,</li> <li>- les actes, états de poursuites et mainlevées pour des créances dans la limite de 10 000 €,</li> <li>- les accusés de réception des oppositions pour des dettes dans la limite 5 000 €,</li> <li>- les propositions d’admission en non-valeur adressées aux ordonnateurs pour des titres dans la limite de 5 000 €,</li> <li>- les remises gracieuses et annulations de majorations et de frais de poursuites pour un montant dans la limite de 2 500 €,</li> <li>- les déclarations de créances en matière de procédures collectives jusqu’à 10 000 €, ,</li> <li>- les demandes de renseignements ou de pièces adressées aux débiteurs sollicitant une remise gracieuse ou un délai de paiement et toute correspondance non créatrice de droits nécessaire à l’instruction préalable des dossiers.</li> <li>- les demandes de mises en place de retenues auprès des agences comptables pour les validations de services auxiliaires sans limitation de montant.</li> <li>- les traitements des dossiers prescrits jusqu’à 50 000 €.</li> </ul> </li> </ul>
<p><b>Mme Fabienne THOMAS</b>          Contrôleuse des Finances Publiques          Responsable de pôle</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Signer :             <ul style="list-style-type: none"> <li>- les déclarations de recettes, les reconnaissances de dépôts, les bordereaux d’envoi, les accusés de réception, les attestations de paiement, les bordereaux de situation, les déclarations de dépôts de chèques,</li> <li>- les demandes d’enquête auprès des différents organismes,</li> <li>- les mises en demeure,</li> <li>- les propositions de décharge en matière de pensions alimentaires dans la limite de 5000 €,</li> <li>- les délais de paiement inférieurs à 24 mois pour des dettes dans la limite de 15 000 €,</li> <li>- les actes, états de poursuites et mainlevées pour des créances dans la limite de 10 000 €,</li> <li>- les accusés de réception des oppositions pour des dettes dans la limite 5 000 €,</li> <li>- les propositions d’admission en non-valeur adressées aux ordonnateurs pour des titres dans la limite de 5 000 €,</li> <li>- les remises gracieuses et annulations de majorations et de frais de poursuites pour un montant dans la limite de 2 500 €,</li> <li>- les déclarations de créances en matière de procédures collectives jusqu’à 10 000 €, ,</li> <li>- les demandes de renseignements ou de pièces adressées aux débiteurs sollicitant une remise gracieuse ou un délai de paiement et toute correspondance non créatrice de droits nécessaire à l’instruction préalable des dossiers.</li> <li>- les demandes de mises en place de retenues auprès des agences comptables pour les validations de services auxiliaires sans limitation de montant.</li> <li>- les traitements des dossiers prescrits jusqu’à 50 000 €.</li> </ul> </li> </ul>

<b>M. Jean-Emmanuel ROCHE-BECKER</b> Contrôleur des Finances Publiques Responsable de pôle	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Signer :           <ul style="list-style-type: none"> <li>- les déclarations de recettes, les reconnaissances de dépôts, les bordereaux d'envoi, les accusés de réception, les attestations de paiement, les bordereaux de situation, les déclarations de dépôts de chèques,</li> <li>- les demandes d'enquête auprès des différents organismes,</li> <li>- les propositions d'admission en non-valeur adressées aux ordonnateurs pour des titres dans la limite de 1 000 €,</li> <li>- les saisies à tiers détenteur dans la limite de 30 000 €,</li> <li>- les mises en demeure dans la limite de 50 000 €,</li> <li>- les délais de paiement inférieurs à 24 mois pour des dettes dans la limite de 30 000 €,</li> <li>- les accusés de réception des oppositions pour des dettes dans la limite 5 000 €,</li> <li>- les remises gracieuses et les annulations de majoration et de frais de poursuites pour un montant dans la limite de 2 500 €,</li> <li>- les déclarations de créances en matière de procédures collectives jusqu'à 5 000 €.</li> <li>- les demandes de renseignements ou de pièces adressées aux débiteurs sollicitant une remise gracieuse ou un délai de paiement.</li> </ul> </li> </ul>
<b>DIVISION DES RECETTES NON FISCALES</b>	
Nom - Prénom Grade - Fonction	Pouvoir
<b>Mme Sylvie PENTIER</b> Contrôleuse des Finances Publiques	Signer : <ul style="list-style-type: none"> <li>- les bordereaux d'envoi,</li> <li>- les demandes d'enquête après des différents organismes,</li> <li>- les remises gracieuses et les annulations de majoration pour un montant dans la limite de 500 €,</li> <li>- l'octroi de délai de paiement conforme à la proposition du débiteur dans la limite de 5 000€ et pour une durée de 4 mois au maximum ;</li> <li>- les demandes de renseignements ou de pièces adressées aux débiteurs sollicitant une remise gracieuse ou un délai de paiement.</li> </ul>
<b>Mme Sylvie BOUVARD,</b> Contrôleuse des Finances Publiques	
<b>Mme Mélanie DELAMARCHE,</b> Contrôleuse des Finances Publiques	
<b>Mme Anita GILLET</b> Contrôleuse des Finances Publiques	
<b>M. Joël GUILLOT,</b> Contrôleur des Finances Publiques	
<b>Mme Khadija ELMIYOUI,</b> Contrôleuse des Finances Publiques	
<b>M. Sébastien FICHOT</b> Contrôleur des Finances Publiques	
<b>Mme Edwige GUYOLLOT</b> Contrôleuse des Finances publiques	
<b>Mme Karine AHMED-LALOU,</b> Agente des Finances Publiques	
<b>Mme Jeanne BASSERES,</b> Agente des Finances Publiques	
<b>M. Christophe BRICE,</b> Agent des Finances Publiques	Signer : <ul style="list-style-type: none"> <li>- les bordereaux d'envoi,</li> <li>- les demandes d'enquête après des différents organismes,</li> <li>- les remises gracieuses et les annulations de majoration pour un montant dans la limite</li> </ul>
<b>Mme Céline FECIL,</b> Agente des Finances Publiques	

<b>Mme Florence GRUNDMAN</b> , Agente des Finances Publiques	de 500 €, <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'octroi de délai de paiement conforme à la proposition du débiteur dans la limite de 5 000€ et pou une durée de 4 mois au maximum ;</li> <li>- les demandes de renseignements ou de pièces adressées aux débiteurs sollicitant les remises gracieuses ou délais de paiement.</li> </ul>
<b>M. Rajesh ALAND</b> Agent des Finances Publiques	
<b>M. Frédéric TABARDEL</b> , Agent des Finances Publiques	
<b>M. Cyrille BAUDRIN</b> Agent des Finances Publiques	
<b>Mme Lindsay CLODINE-FLORENT</b> Agente contractuelle des Finances Publiques	

<b>DIVISION DES SERVICES FINANCIERS</b>	
Nom - Prénom Grade - Fonction	Pouvoir
<b>Mme Suzelle VIMEUX</b> Inspectrice des Finances publiques Service Accueil-Guichet	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Signer les pièces et documents entrant dans les attributions du service,</li> <li>• Signer les attestations de paiement pour le compte d'autres services,</li> <li>• Valider les documents afférents aux ordres de mission internationaux et fiches d'allocation,</li> <li>• Signer les notifications par voie d'huissier de justice des ordonnances prises par application de l'article L. 627-3 du code de commerce (versement d'avance par le Trésor Public sur ordonnance motivée).</li> </ul>
<b>M. Philippe LAMBOUR</b> Contrôleur des Finances publiques Service Accueil-Guichet	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Signer les pièces et documents entrant dans les attributions du service,</li> <li>• Signer les attestations de paiement pour le compte d'autres services,</li> <li>• Valider les documents afférents aux ordres de mission internationaux et fiches d'allocation,</li> <li>• Signer les notifications par voie d'huissier de justice des ordonnances prises par application de l'article L. 627-3 du code de commerce (versement d'avance par le Trésor Public sur ordonnance motivée).</li> <li>• Signer les déclarations de recettes des opérations de caisse.</li> </ul>
<b>M. Arnaud PHILIPPE</b> Contrôleur des Finances publiques Service Accueil-Guichet	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Signer les pièces et documents entrant dans les attributions du service,</li> <li>• Signer les attestations de paiement pour le compte d'autres services,</li> <li>• Valider les documents afférents aux ordres de mission internationaux et fiches d'allocation,</li> <li>• Signer les notifications par voie d'huissier de justice des ordonnances prises par application de l'article L. 627-3 du code de commerce (versement d'avance par le Trésor Public sur ordonnance motivée).</li> <li>• Signer les déclarations de recettes des opérations de caisse.</li> </ul>
<b>M. Laurent PONSOT</b> Contrôleur des Finances publiques Service Accueil-Guichet	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Signer les pièces et documents entrant dans les attributions du service,</li> <li>• Signer les attestations de paiement pour le compte d'autres services,</li> <li>• Valider les documents afférents aux ordres de mission internationaux et fiches d'allocation,</li> <li>• Signer les notifications par voie d'huissier de justice des ordonnances prises par application de l'article L. 627-3 du code de commerce (versement d'avance par le Trésor Public sur ordonnance motivée).</li> </ul>
<b>M. Philippe ZUSSY</b> Contrôleur principal des Finances publiques Service Accueil-Guichet	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Signer les pièces et documents entrant dans les attributions du service,</li> <li>• Signer les attestations de paiement pour le compte d'autres services,</li> <li>• Valider les documents afférents aux ordres de mission internationaux et fiches d'allocation,</li> <li>• Signer les notifications par voie d'huissier de justice des ordonnances prises par application de l'article L. 627-3 du code de commerce (versement d'avance par le Trésor Public sur ordonnance motivée).</li> </ul>
<b>Mme Lutesse CLAIRE</b> Contrôleuse des Finances publiques Service Accueil-Guichet	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Signer les pièces et documents entrant dans les attributions du service,</li> <li>• Signer les attestations de paiement pour le compte d'autres services,</li> <li>• Valider les documents afférents aux ordres de mission internationaux et fiches d'allocation,</li> <li>• Signer les notifications par voie d'huissier de justice des ordonnances prises par application de l'article L. 627-3 du code de commerce (versement d'avance par le Trésor Public sur ordonnance motivée).</li> </ul>
<b>M. Stéphane AMARZIT</b> Agent administratif principal des Finances publiques Service Accueil Guichet	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Signer les déclarations de recettes des opérations de caisse.</li> <li>• Signer les pièces et documents entrant dans les attributions du service,</li> <li>• Signer les attestations de paiement pour le compte d'autres services,</li> <li>• Valider les documents afférents aux ordres de mission internationaux et fiches d'allocation,</li> <li>• Signer les notifications par voie d'huissier de justice des ordonnances prises par application de l'article L. 627-3 du code de commerce (versement d'avance par le Trésor Public sur ordonnance motivée).</li> </ul>

<p><b>Mme FAHRASMANE Fabienne</b>  Agente administrative principale des Finances publiques de 1ère classe  Service Accueil Guichet</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Signer les pièces et documents entrant dans les attributions du service,</li> <li>• Signer les attestations de paiement pour le compte d'autres services,</li> <li>• Valider les documents afférents aux ordres de mission internationaux et fiches d'allocation,</li> <li>• Signer les notifications par voie d'huissier de justice des ordonnances prises par application de l'article L. 627-3 du code de commerce (versement d'avance par le Trésor Public sur ordonnance motivée).</li> </ul>
<p><b>Mme Véronique DARRICAU</b>  Contrôleuse principale des Finances publiques  Service Accueil Guichet</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Signer les pièces et documents entrant dans les attributions du service,</li> <li>• Signer les attestations de paiement pour le compte d'autres services,</li> <li>• Valider les documents afférents aux ordres de mission internationaux et fiches d'allocation,</li> <li>• Signer les notifications par voie d'huissier de justice des ordonnances prises par application de l'article L. 627-3 du code de commerce (versement d'avance par le Trésor Public sur ordonnance motivée).</li> <li>• Signer les déclarations de recettes des opérations de caisse.</li> </ul>
<p><b>Mme Florence ALEXIS</b>  Contrôleuse des Finances publiques  Service Accueil Guichet</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Signer les pièces et documents entrant dans les attributions du service,</li> <li>• Signer les attestations de paiement pour le compte d'autres services,</li> <li>• Valider les documents afférents aux ordres de mission internationaux et fiches d'allocation,</li> <li>• Signer les notifications par voie d'huissier de justice des ordonnances prises par application de l'article L. 627-3 du code de commerce (versement d'avance par le Trésor Public sur ordonnance motivée).</li> <li>• Signer les déclarations de recettes des opérations de caisse.</li> </ul>
<p><b>M. Florent CHAGUE</b>  Contrôleur des Finances publiques  Service Accueil Guichet</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Signer les pièces et documents entrant dans les attributions du service,</li> <li>• Signer les attestations de paiement pour le compte d'autres services,</li> <li>• Valider les documents afférents aux ordres de mission internationaux et fiches d'allocation,</li> <li>• Signer les notifications par voie d'huissier de justice des ordonnances prises par application de l'article L. 627-3 du code de commerce (versement d'avance par le Trésor Public sur ordonnance motivée).</li> <li>• Signer les déclarations de recettes des opérations de caisse.</li> </ul>
<p><b>Mme Séline DONMEZ</b>  Inspectrice des Finances publiques  Cheffe du service Dépôts de Fonds au Trésor</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Signer les pièces et documents entrant dans les attributions du service.</li> </ul>
<p><b>M. Cédric BARRIER</b>  Contrôleur des Finances publiques  Adjoint à la cheffe du service  Dépôts de Fonds au Trésor</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Signer les pièces et documents entrant dans les attributions du service.</li> </ul>
<p><b>Mme Isabelle POUZOLS</b>  Contrôleuse principale des Finances publiques  Adjointe à la cheffe du service  Dépôts de Fonds au Trésor</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Signer les pièces et documents entrant dans les attributions du service.</li> </ul>

## II – PÔLE GESTION PUBLIQUE ÉTAT

### Dépenses de l'État

#### DÉLÉGATIONS GÉNÉRALES

**M. Marc GAUTIER**, Administrateur de l'Etat, reçoit délégation de signer pour toutes les affaires relevant du pôle Gestion publique État.

**M. Jérôme LACORE**, Inspecteur principal des Finances publiques, responsable de la division Paye, reçoit délégation de signer pour toutes les affaires relevant de la division paye, et en cas d'urgence et d'empêchement de la directrice régionale des Finances publiques, du responsable du pôle Gestion publique État, de son adjoint et des autres chefs de division, pour les affaires relevant des autres divisions du secteur Dépenses de l'État.

**Mme Mireille LIEGEOIS**, Administratrice des Finances publiques adjointe, responsable de la division Dépense, reçoit délégation de signer pour toutes les affaires relevant de sa division et, en cas d'urgence et d'empêchement de la directrice régionale des Finances publiques, du responsable du pôle Gestion publique État, de son adjoint et des autres chefs de division, pour les affaires relevant des autres divisions du secteur Dépenses de l'État.

## DÉLÉGATIONS SPÉCIALES

DÉPENSES DE L'ÉTAT	
DIVISION PAYE	
Nom - Prénom Grade - Fonction	Pouvoir
<b>Mme Christine BARDINAL</b> Inspectrice divisionnaire hors classe des Finances publiques Adjointe au responsable de la division paye	<ul style="list-style-type: none"><li>• Signer pour toutes les affaires relevant de la division Paye.</li></ul>
<b>M. Thierry DELATRE</b> Inspecteur des Finances publiques Réfèrent expertise et contrôle interne	<ul style="list-style-type: none"><li>• Signer les documents comptables, les correspondances courantes émanant du service, ainsi que les envois de documents et accusés de réception.</li></ul>
<b>Mme Marie-Laure BERTHOU</b> Inspectrice des Finances publiques Responsable du service Liaison-Rémunérations	<ul style="list-style-type: none"><li>• Signer les documents comptables, les correspondances courantes émanant du service, ainsi que les envois de documents et accusés de réception.</li></ul>
<b>Mme Liza-Véronique COIMBRA</b> Contrôleuse des Finances publiques Adjointe au responsable du service Liaison- Rémunérations	<ul style="list-style-type: none"><li>• Signer les documents comptables, les correspondances courantes émanant du service, ainsi que les envois de documents et accusés de réception.</li></ul>
<b>M. Jérôme THIROT</b> Contrôleur des Finances publiques Adjoint au responsable du service Liaisons- Rémunérations	<ul style="list-style-type: none"><li>• Signer les documents comptables, les correspondances courantes émanant du service, ainsi que les envois de documents et accusés de réception.</li></ul>
<b>M. Laurent REICHERT</b> Inspecteur des Finances publiques Responsable du service Comptabilité -Etudes	<ul style="list-style-type: none"><li>• Signer les documents comptables, les correspondances courantes émanant du service, ainsi que les envois de documents et accusés de réception.</li></ul>
<b>M. Olivier LEGROS</b> Contrôleur des Finances publiques Adjoint du responsable du service Comptabilité - Etudes	<ul style="list-style-type: none"><li>• Signer les documents comptables, les correspondances courantes émanant du service, ainsi que les envois de documents et accusés de réception.</li></ul>

<b>DIVISION DEPENSE</b>	
Nom - Prénom Grade - Fonction	Pouvoir
<b>M. Bertrand LECHAT</b> Inspecteur divisionnaire hors classe des Finances publiques Responsable du centre de gestion financière	<ul style="list-style-type: none"> <li>Signer les documents comptables, les correspondances courantes émanant du service, ainsi que les envois de documents et accusés de réception.</li> </ul>
<b>Mme Marine LE BERRE</b> Inspectrice des Finances publiques, adjointe du responsable du centre de gestion financière	<ul style="list-style-type: none"> <li>Signer les documents comptables, les correspondances courantes émanant du service, ainsi que les envois de documents et accusés de réception.</li> </ul>
<b>Mme Yasmina MOGNI</b> Inspectrice des Finances publiques, chargée de mission auprès du responsable du centre de gestion financière	<ul style="list-style-type: none"> <li>Signer les documents comptables, les correspondances courantes émanant du service, ainsi que les envois de documents et accusés de réception.</li> </ul>
<b>M. Nicolas BELAUD</b> Contrôleur des Finances publiques, référent de secteur du centre de gestion financière	<ul style="list-style-type: none"> <li>Signer les documents comptables, les correspondances courantes émanant du service, ainsi que les envois de documents et accusés de réception.</li> </ul>
<b>M. Thierry ALIGE</b> Contrôleur principal des Finances publiques, référent de secteur du centre de gestion financière	<ul style="list-style-type: none"> <li>Signer les documents comptables, les correspondances courantes émanant du service, ainsi que les envois de documents et accusés de réception.</li> </ul>
<b>Mme Suzel NEVEUX</b> Contrôleuse principale des Finances publiques, référente de secteur du centre de gestion financière	<ul style="list-style-type: none"> <li>Signer les documents comptables, les correspondances courantes émanant du service, ainsi que les envois de documents et accusés de réception.</li> </ul>
<b>M. Guy LAM DIT NENG</b> Contrôleur principal des Finances publiques, référent de secteur du centre de gestion financière	<ul style="list-style-type: none"> <li>Signer les documents comptables, les correspondances courantes émanant du service, ainsi que les envois de documents et accusés de réception.</li> </ul>
<b>M. Bruno PUTEANUS</b> Contrôleur des Finances publiques, référent de secteur du centre de gestion financière	<ul style="list-style-type: none"> <li>Signer les documents comptables, les correspondances courantes émanant du service, ainsi que les envois de documents et accusés de réception.</li> </ul>
<b>Mme Magali JAILLET</b> Contrôleuse des Finances publiques, référente de secteur du centre de gestion financière	<ul style="list-style-type: none"> <li>Signer les documents comptables, les correspondances courantes émanant du service, ainsi que les envois de documents et accusés de réception.</li> </ul>
<b>M. Cédric POISSONNIER</b> Inspecteur principal des Finances publiques Responsable du service SFACT Bloc 1	<ul style="list-style-type: none"> <li>Signer les documents comptables, les correspondances courantes émanant du service, ainsi que les envois de documents et accusés de réception.</li> </ul>

<p><b>Mme Elizabeth SANDOT</b> Inspectrice des Finances publiques Adjointe du Responsable du service SFACT Bloc 1</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Signer les documents comptables, les correspondances courantes émanant du service, ainsi que les envois de documents et accusés de réception.</li> </ul>
<p><b>M. David WOLF</b> Contrôleur des Finances publiques, référent de secteur au service facturier bloc 1</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Signer les documents comptables, les correspondances courantes émanant du service, ainsi que les envois de documents et accusés de réception.</li> </ul>
<p><b>M. Sébastien LOUCHET</b> Contrôleur des Finances publiques, référent de secteur au service facturier bloc 1</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Signer les documents comptables, les correspondances courantes émanant du service, ainsi que les envois de documents et accusés de réception.</li> </ul>
<p><b>M. Xavier CLAVARD</b> Contrôleur des Finances publiques, référent de secteur au service facturier bloc 1</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Signer les documents comptables, les correspondances courantes émanant du service, ainsi que les envois de documents et accusés de réception.</li> </ul>
<p><b>Mme Christine LOLLIVIER</b> Contrôleuse des Finances publiques, référente de secteur au service facturier bloc 1</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Signer les documents comptables, les correspondances courantes émanant du service, ainsi que les envois de documents et accusés de réception.</li> </ul>
<p><b>M. Georges DUMAS</b> Contrôleur des Finances publiques, référent de secteur au service facturier bloc 1</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Signer les documents comptables, les correspondances courantes émanant du service, ainsi que les envois de documents et accusés de réception.</li> </ul>
<p><b>M. Francis CAUCHI</b> Inspecteur des Finances publiques Responsable du service Dépense Règlement Régies</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Signer les documents comptables, les correspondances courantes émanant du service, ainsi que les envois de documents et accusés de réception.</li> </ul>
<p><b>M. Jean-Luc HABY</b> Contrôleur principal des Finances publiques au sein du service Dépense Règlement Régies</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Signer les documents comptables, les correspondances courantes émanant du service, ainsi que les envois de documents et accusés de réception.</li> </ul>
<p><b>Mme Karine PETIT</b> Inspectrice des Finances publiques Responsable du service facturier Éducation Nationale</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Signer les documents comptables, les correspondances courantes émanant du service, ainsi que les envois de documents et accusés de réception.</li> </ul>
<p><b>Mme Irina TROFIKOVA-SARRAZIN</b> Contrôleuse principale des Finances publiques au service facturier Éducation Nationale</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Signer les documents comptables, les correspondances courantes émanant du service, ainsi que les envois de documents et accusés de réception.</li> </ul>

Article 2 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Paris.

À Paris, le 15 janvier 2024

La Directrice régionale des Finances publiques  
d'Île-de-France et de Paris,

signé

Sophie MAHIEUX

Direction régionale des finances publiques  
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2024-01-15-00012

Arrêté portant subdélégation de signature du  
Préfet pour les missions domaniales



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES D'ÎLE-DE-FRANCE  
ET DE PARIS  
Service local du Domaine de Paris  
94 rue Réaumur 75104 Paris Cedex 02

**ARRÊTÉ PORTANT SUBDÉLÉGATIONS  
DE SIGNATURE DU PRÉFET  
POUR LES MISSIONS DOMANIALES  
AU 15 JANVIER 2024**

La Directrice régionale des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris :

- Vu le code général de la propriété des personnes publiques ;
- Vu le code du domaine de l'État ;
- Vu le code de l'environnement ;
- Vu l'ordonnance n° 2006-460 du 21 avril 2006 relative à la partie législative du code général de la propriété des personnes publiques ;
- Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- Vu le décret n° 77-227 du 15 mars 1977, modifié, relatif aux pouvoirs du Préfet de Paris et à l'organisation des services de l'État dans le département de Paris ;
- Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;
- Vu le décret n° 2021-1550 du 1er décembre 2021 portant statut particulier du corps des administrateurs de l'Etat ;
- Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ; Vu le décret n° 2011-1612 du 22 novembre 2011 relatif aux première, deuxième, troisième et quatrième parties réglementaires du code général de la propriété des personnes publiques ;
- Vu l'arrêté du 9 juin 2010 portant création des directions régionales et départementales des finances publiques ;
- Vu le décret n° 2020-139 du 19 février 2020 modifiant certaines dispositions relatives à la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris ;
- Vu le décret du 22 juillet 2020 portant nomination de M. Marc GUILLAUME en qualité de Préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris ;
- Vu le décret n° 2021-1550 du 1er décembre 2021 portant statut particulier du corps des administrateurs de l'Etat ;
- Vu le décret du 18 novembre 2022 portant nomination de Mme Sophie MAHIEUX, administratrice générale des finances publiques de classe exceptionnelle en qualité de Directrice régionale des finances publiques d'Île-de-France et de Paris ;
- Vu la décision du Directeur général des finances publiques du 21 novembre 2022 portant désignation de la Directrice régionale des finances publiques d'Île-de-France et de Paris et fixant au 1<sup>er</sup> décembre 2022 son installation ;
- Vu l'arrêté préfectoral n° 75-2022-12-01-00006 du 1er décembre 2022 portant délégation de signature à Mme Sophie MAHIEUX, administratrice générale des finances publiques de classe exceptionnelle, Directrice régionale des finances publiques d'Île-de-France et de Paris à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions et compétences, les décisions, contrats, conclusions, mémoires et, d'une façon plus générale, tous les actes, y compris les actes de procédure, se rapportant aux questions, affaires ou matières domaniales ;

Décide :

**Art. 1.** – En cas d’absence ou d’empêchement de Mme Sophie MAHIEUX, Directrice régionale des Finances publiques d’Île-de-France et de Paris, la délégation de signature préfectorale, qui lui est conférée en matière domaniale, est subdéléguée à :

- M. Didier PIERRON, administrateur de l’État du 2<sup>ème</sup> grade, responsable du Pôle Gestion Publique État ,
- Mme Ingrid ROY, administratrice de l’Etat, responsable du service local du domaine de Paris ;
- Mme Carol CHOLLET, administratrice des finances publiques adjointe, adjointe à la responsable du service local du Domaine de Paris.

Prénom – Nom	Fonction
<b>M. Didier PIERRON</b>	<b>Administrateur de l’État du 2<sup>ème</sup> grade, Responsable du Pôle Gestion Publique État</b>
<b>Mme Ingrid ROY</b>	<b>Administratrice de l’Etat, Responsable du service local du domaine de Paris</b>
<b>Mme Carol CHOLLET</b>	<b>Administratrice des finances publiques adjointe, Adjointe à la responsable du service local du domaine de Paris</b>

à l’effet de signer, dans la limite de ses attributions et compétences, les décisions, contrats, conclusions, mémoires et, d’une façon plus générale, tous les actes, y compris les actes de procédure, se rapportant aux questions, affaires ou matières suivantes :

Numéro	Nature des attributions	Références
1	Toutes opérations se rapportant à la passation et à la signature au nom de l’État des actes de gestion, d’utilisation et de cession des biens domaniaux	Art. L. 3212-2, R. 1111-2, R. 2123-2, R. 2123-8, R. 2222-1, R. 2222-6, R. 2222-9, R. 2222-15, R. 2222-24, R. 3211-3, R. 3211-4, R. 3211-6, R. 3211-7, R. 3211-17-2, R. 3211-25, R. 3211-26, R. 3211-39, R. 3211-44 R. 3212-1 du code général de la propriété des personnes publiques, art. A. 116 du code du domaine de l’État, art. R. 322-8-1 du code de l’environnement.
2	Passation au nom de l’État des actes d’acquisition, de prise en location d’immeubles et de droits immobiliers ou de fonds de commerce intéressant les services publics civils ou militaires de l’État.	Art. R. 1212-1 et R. 4111-8 du code général de la propriété des personnes publiques.
3	Autorisation d’incorporation au domaine public des biens du domaine privé de l’État.	Art. R. 2111-1 du code général de la propriété des personnes publiques.
4	Toutes opérations se rapportant à la passation et à la signature des conventions d’utilisation avec le service ou l’établissement utilisateur.	Art. R. 2313-3 et R. 4121-2 du code général de la propriété des personnes publiques.
5	Attribution des concessions de logements.	Art. R. 2124-67, R. 2222-18 et R. 4121-3 du code général de la propriété des personnes publiques.
6	Instances domaniales de toute nature autres que celles qui se rapportent à l’assiette et au recouvrement des droits, redevances et produits domaniaux.	Art. R. 2331-1-1 <sup>o</sup> et 2 <sup>o</sup> , R. 2331-2, R. 2331-3, R. 2331-4, R. 2331-5, R. 2331-6, R. 3231-1, R. 3231-2 et R. 4111-11 du code général de la propriété des personnes publiques.

**Art. 2.** – Le présent arrêté abroge l'arrêté n° 75-2023-10-09-00009 du 9 octobre 2023 et prendra effet le 15 janvier 2024.

**Art. 3.** – Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et affiché dans les locaux de la direction régionale des finances publiques d'Île-de-France et de Paris.

Paris, le 15 janvier 2024

La Directrice régionale des Finances publiques  
d'Île-de-France et de Paris

signé

Sophie MAHIEUX